

**RECONVERSION** Créer son entreprise est une voie possible pour donner un nouvel élan à sa carrière

## Une juriste passée maître en arts

Sylvie Laidet

Les reconversions professionnelles, Béatrice Bellat connaît. Titulaire d'un DEA en sciences criminelles, elle aspire à devenir avocate, mais échoue au concours d'entrée. Premier virage négocié pour se retrouver aux Assedic (de l'époque) à calculer les droits au chômage pour les demandeurs d'emploi. « Faut d'évolution possible, j'ai suivi pendant cinq ans des cours du soir en psychologie du travail et de gestion du personnel au Cnam », se souvient-elle. Elle devient alors juriste au sein de la DRH d'une entreprise d'hospitalisations à domicile.

**« Si c'était à refaire, je me lancerais à nouveau, en exposant davantage mon propre stock. »**

En 2009, au bout de dix-neuf ans de journées de travail à rallonge, elle se demande si sa « vie professionnelle n'est pas une erreur ». Son vrai dada : l'art.

### Se former à nouveau

Encore en poste, elle mandate une amie pour dénicher un local commercial. Une fois licenciée, elle entame neuf mois de formation en alternance à l'Isa art & culture pour se former à l'histoire de l'art, aux droits du marché, etc. Elle finance en partie cette formation qui coûte 7000 € avec ses allocations chô-



Pour ouvrir sa galerie d'art, Béatrice Bellat (devant sa porte) est repassée par la case formation au sein de l'Isa.

mage. Grâce à ses économies (complétées par un héritage), elle acquiert un local de 50 m<sup>2</sup> rue Lamarck, à Paris. Pour monter le projet et le business plan de sa future galerie, Béatrice Bellat bénéficie des conseils de consultants de Créapass, la branche dédiée à la création d'entreprises de Pôle emploi. Elle arpente ensuite les salons des

entrepreneurs et les salons d'art pour développer son réseau et glaner des conseils. Pour le choix des statuts de sa société, le montage du capital social, elle se tourne vers une connaissance, commissaire aux comptes. Sa galerie ouvre finalement ses portes en mai 2011. Entre l'accrochage de ses collections personnelles, la location de

cimaises à des collectifs d'artistes, l'organisation d'expositions thématiques, la galeriste vit à fond sa passion. « Je ne parviens pas encore à en vivre, concède-t-elle. Mais si c'était à refaire, je me lancerais à nouveau, avec moins de dépôts et plus d'expositions du stock. » Une reconversion en cours de réussite donc. ■

## Les clés d'une reconversion réussie

**Les Français savent qu'ils ne garderont pas toute leur vie professionnelle le même métier.** Huit sur dix envisagent une reconversion et un sur deux a déjà changé d'orientation, selon un sondage Ipsos (de novembre 2012 pour l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Les candidats à la reconversion sont des jeunes en quête de sens, et des moins jeunes, « qui ne voient pas d'évolution possible dans leur entreprise », explique Marc Saunder, dirigeant de Nexmove, cabinet de conseil en évolution professionnelle. Les clés d'une reconversion réussie ? La patience. Un cadre mettrait dix à douze mois à se repositionner dans une nouvelle activité. Il est également important de ne pas changer de métier par défaut, par ras-le-bol de l'entreprise par exemple. Pour définir et optimiser votre

projet, vous pouvez vous faire aider par un professionnel des bilans de compétences, un coach, un conseiller en évolution professionnelle, par les réseaux d'anciens élèves et d'aide à la création d'entreprises... Ou en prenant un congé individuel de formation. Une fois le projet arrivé à maturité vient la phase de mise en œuvre. « Il faut d'abord faire son marketing personnel en créant les outils : CV, profil sur les réseaux sociaux, etc. Ensuite seulement, la campagne de recherche peut débuter », ajoute Marc Saunder. Devenir son propre patron en créant sa boîte n'est pas un gage de succès : « Pour se lancer, il faut certes disposer de compétences dans le secteur visé mais aussi d'une appétence pour le développement commercial. Et cela ne s'improvise pas », conclut-il. ■ **S. L.**

### A qui s'adresser ?

► **Trouver un nouveau job :** Pôle emploi et tous les job boards généralistes (type Cadremploi, Monster, etc.) ou spécialisés, et les cabinets de recrutement.

► **Créer sa boîte :** L'Agence pour la création d'entreprises (APCE), Pôle emploi Créapass ou le réseau BGE.

► **Pour financer une formation :** les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dont dépend votre profession comme le Fongecif, qui gère les congés individuels de formation (CIF), les congés pour bilan de compétences et le congé VAE (validation des acquis).



Mûrir son projet est primordial.